



# SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 11 mars 2010 la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc en mairie de SEMOUTIERS

**Secrétaire : Monsieur Norbert AHLRICHS**

**Absents excusés M. LAMONTRE Didier a donné pouvoir à M. ROZE Maurice**

**M. LAMONTRE Jacques a donné pouvoir à M. LAMONTRE Michel**

**Absent excusé : M. MASSET Daniel**

**Un nouveau point a été ajouté à l'ordre du jour : Implantation d'une centrale solaire EDF**

## I. ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté de nouveaux inscrits pour garder les urnes.

1<sup>er</sup> tour le 14 mars 2010

2<sup>e</sup> tour le 21 mars 2010

Monsieur le Maire distribue aux conseillers les divers tours de garde relatifs à ces élections - ouverture des bureaux de vote 8 heures fermeture 18 heures.

## II. TARIF DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal décide à la majorité de porter à **86 euros** par habitant la redevance d'ordures ménagères pour 2010 (tarif fixé par le SICTOM pour un ramassage hebdomadaire)

Pour les résidences secondaires, une somme de 110 euros par foyer sera demandée.

Pour les entreprises implantées sur le territoire de SEMOUTIERS MON TSAON :

- o Entreprise de type restauration : 200 €
- o Entreprise bâtiments et autres : 150 €
- o Un appel annuel sera demandé à ces entreprises.

Le Conseil Municipal rappelle les dispositions déjà prises les années antérieures, à savoir :

- lors d'un départ ou d'une arrivée dans la commune en cours d'année la redevance sera calculée de la façon suivante :

montant de la redevance par habitant x nombre de mois de présence / 12

- tout mois commencé sera dû entièrement (à l'arrivée comme au départ). La redevance sera appelée par trimestre

## III. SALLES DES FETES – SALLE DE CONVIVIALITE de MONTSAON

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 le tarif de location de la salle polyvalente de SEMOUTIERS pour une ½ journée passe de 76.22 € à 100 € à compter de 1<sup>er</sup> octobre 2010. Le tarif de location de la salle de convivialité de MONTSAON passe à 80 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et de 50 € pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Pour les Associations : 2 locations en week-end et jours fériés gratuites par an.

## IV. CONVENTION DENEIGEMENT

Suite à une entrevue avec l'assureur de la commune, et afin d'être en règle avec celle-ci il est impératif d'établir une convention « déneigement » avec l'exploitant agricole ayant en charge cette activité. Après discussion le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de rédiger cette convention.

## V. DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ouverture des plis relatifs au diagnostic assainissement a eu lieu le vendredi 5 mars en mairie de SEMOUTIERS avec la collaboration des services de l'équipement et du conseil général.

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller les diverses propositions reçues et souligne que ces dossiers sont à l'étude auprès des services compétents et que ce dossier sera réexaminé le plus rapidement possible.

## VI. SIMULATION DES TAUX IMPOSITIONS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu des services compétents plusieurs simulations de calcul pour l'année 2010.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'année 2009 la commune a subi une nette diminution de la dotation globale d'environ 26 000 € et qu'il est nécessaire afin de prévoir et financer les travaux à venir, de réajuster les divers taux d'impositions.

Il souligne qu'il convient de rester modérer vis-à-vis de cette augmentation afin de ne pas gréver de manière trop brutale le budget des habitants de nos deux villages.

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller les diverses propositions, le tableau relatif aux communes limitrophes ainsi que celle de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais.

Après divers calculs et discussions il est décidé d'appliquer un point sur chaque taxe pour le budget 2010.

Ce réajustement place toujours la commune dans celles qui sont les moins assujettis à l'impôt et un tableau récapitulatif sera distribué à chaque habitant.

## VII. EAU DE MON TSAON

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 5 mars au matin en mairie de SEMOUTIERS avec les représentants du syndicat des eaux d'Orges, Monsieur le Président de ce syndicat ainsi que M. BLOT du conseil général.

Monsieur ROZE fait un large exposé de cette réunion. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que ce dossier soit complet pour début 2011 afin de budgéter les divers travaux qu'il conviendra d'entreprendre.

## VIII. CONVENTION AGRICOLE

Monsieur le Maire indique les derniers éléments en sa possession relative à ce dossier. Il convient d'écrire au nouveau propriétaire afin de connaître ses intentions.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de régulariser ce dossier.

## IX. CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un modèle de convention de la Mission d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire (ATESAT) de la Direction Départementale des territoires de Haute-Marne.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

Sollicite la mission ATESAT de la Direction Départementale des territoires de Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les caractéristiques de la mission sont définies dans le projet de convention et son annexe 1.

Autorise le représentant légal à signer la convention ATESAT et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

## X. SDEHM

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller la note émanant du SDEHM relative à la « compétence éclairage public élargie ».

Après discussion le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à ce dossier.

## XI. Taxe Local d'Équipement

Monsieur le Maire retrace la genèse de la TLE perçue par la commune pour l'implantation des bâtiments sur la zone de l'aérodrome.

Après discussion le conseil municipal souligne qu'il a été toujours d'accord pour reverse cette taxe à la Communauté de Communes après déduction des divers frais supportés par la commune pour les diverses modifications du Plan Local d'Urbanisme.

Les conseillers soulignent qu'il convient de se renseigner pour savoir si éventuellement d'autres communes n'auraient pas perçu la TLE sur cette zone.

Dès que le conseil aura la réponse la somme correspondante à la TLE sera reversée à Communauté de Communes du Pays Chaumontais.

Monsieur le Maire souligne que la taxe locale d'équipement est une taxe purement communale et est appliquée dans de nombreuses communes dans le Département et dans les communes de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais et est gérée par l'article du Code Général des Impôts.

## XII. PARC PHOTOVOLTAÏQUE ZI AUTOROUTE

La Société EDF en France, filiale d'EDF, a sollicité la communauté de communes du Pays Chaumontais en vue de la réalisation d'un projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire intercommunal.

Le projet s'inscrit dans les objectifs nationaux du Grenelle de l'Environnement de production d'énergie solaire photovoltaïque l'installation de 5 400 MWC en 2020. La création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire intercommunal prévoit la production de 20 MW.

Le planning prévisionnel de réalisation comporte les étapes suivantes :

- Printemps 2010 : réalisation de l'étude d'impact
- Dernier trimestre 2010 : dépôt du permis de construire
- 2012 : mise en fonction du site

EDF EN a manifesté son intérêt pour la Zone Intercommunale d'Activités de l'Autoroute sur une superficie d'environ 60 ha.

Considérant l'impact du projet sur l'environnement au regard du Plan de développement des énergies renouvelables,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Emet un avis favorable pour que la Société EDF EN France étudie sur la ZIA de l'Autoroute à Semoutiers, la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque.

Donne un avis favorable à ce que la société EDF EN France engage les études nécessaires (étude d'impact notamment) sur le territoire de la commune de SEMOUTIERS.

## XIII. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Réunion école : Mme LEROY FLOUVAT donne le compte rendu des écoles et souligne que le « cross » annuel aura lieu au terrain de foot de SEMOUTIERS le 22 mars et regroupera 230 enfants environ.
- ✚ Monsieur le Maire distribue à chaque Conseillers le récapitulatif des frais de scolarité de Blessonville.
- ✚ Monsieur le Maire indique qu'il a été dans l'obligation de procéder au changement du chauffe-eau salle des Fêtes
- ✚ Monsieur DAUDINET donne le compte rendu relatif à la réunion avec l'Association « Le Mont Fleuri »
- ✚ Monsieur le Maire indique qu'une réunion de la Commission des Bois aura lieu dès que les affouages seront terminés.
- ✚ Un grand merci à ceux qui ont donné de leur temps pour la collectivité (élections des 14 et 21 mars 2010)

### ***Gestion des déchets ménagers***

**Une réunion d'information sur la gestion des déchets ménagers  
aura lieu le jeudi 22 avril 2010 à 19 h à la salle polyvalente.**

**Une personne du SMICTOM sera à votre disposition**

**Pour répondre à toutes les questions  
que vous vous posez sur le tri, compostage,  
déchetteries et ordures ménagères**